



**Commission de Gestion
des Taxes Fixes**
Boulevard Carl-Vogt 102
1205 Genève
Tél : 022/379.87.99
E-mail : taxesfixes@unige.ch
Internet : www.unige.ch/taxes

**RAPPORT D'ACTIVITES
DE LA COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2015-2016**

Table des matières

Table des matières	2
1. Introduction	3
2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires	4
2.1. Subventions ordinaires.....	5
2.2. Subventions extraordinaires	6
2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires	7
2.3.1. Conférences et semaines thématiques.....	7
2.3.2. Théâtre, projections et expositions	8
2.3.3. Journaux et parutions	8
2.3.4. Voyages d'études.....	9
2.3.5. Ciguë	10
2.3.6. Conférence Universitaire des Associations d'Étudiant.e.s (CUAE).....	10
2.3.7 Divers	11
2.3.8 Subventions refusées	12
2.3.9. Remboursements.....	12
3. Secrétariat permanent de la CGTF.....	13
4. Locaux des Associations	13
5. Prestations offertes aux Associations.....	14
6. Organisation des réserves et appel à projet.....	14
7. Evolution des comptes	15
8. Conclusion.....	16

1. Introduction

La Commission de Gestion des Taxes Fixes (ci-après nommée « Commission » ou « CGTF ») est un organe prévu par le statut de l'université (ci-après nommé « statut ») dans son article 86. Le statut prévoit en outre que son fonctionnement général est régi par un règlement (ci-après « règlement ») adopté par l'Assemblée de l'Université (art. 85 al. 4 statut). La Commission a pour tâche de gérer un fonds constitué par une part de CHF 9.50 perçue sur les CHF 65.- de taxes fixes semestrielles payées par les étudiant.e.s et assistant.e.s immatriculé.e.s à l'Université de Genève. Ce fonds est dévolu à l'aide aux associations d'étudiant.e.s et d'assistant.e.s dans la gestion de leurs activités courantes, ainsi qu'au financement de diverses activités associatives ayant un rapport avec la vie universitaire.

La Commission doit par ailleurs soumettre un rapport d'activités annuel à l'Assemblée de l'Université pour approbation. Le présent document prend en compte les mouvements financiers du fonds DIP COFI concernant la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Deux types de subventions peuvent être octroyés par la CGTF : les subventions ordinaires, qui sont allouées aux associations reconnues par le rectorat de l'Université de Genève et les subventions extraordinaires, qui sont destinées au financement de projets spécifiques. Le fonds sert également à couvrir les frais de fonctionnement de la Commission et la rémunération de sa/son secrétaire permanent.e et de sa/son président.e (art. 28 règlement). Diverses prestations destinées à l'ensemble des associations (parc informatique, photocopieuse) sont également réglées par ce fonds. Les coûts de l'entretien des locaux des associations, situés au 102 boulevard Carl-Vogt, sont aussi pris en charge grâce à ce fonds.

Chaque année, le secrétariat de la Commission applique le plus strictement possible les critères de versement des subventions, ordinaires comme extraordinaires. Ainsi, toute association doit nécessairement remplir les critères suivants :

- La comptabilité ordinaire de l'année académique précédente doit avoir été approuvée par le secrétariat de la CGTF et par le service de la comptabilité de l'Université.
- La comptabilité de chaque subvention extraordinaire accordée par la Commission pour un projet précédent doit, elle aussi, avoir été approuvée par ces deux instances de contrôle. De plus, un compte rendu écrit expliquant l'utilisation faite de la subvention accordée doit être approuvé par le secrétariat de la CGTF.

La Commission est composée de quatre membres : un.e assistant.e et trois étudiant.e.s, tou.te.s élu.e.s par l'Assemblée de l'Université (art. 1 règlement) pour une période de deux ans renouvelable, ainsi que d'un.e représentant.e du rectorat, qui bénéficie d'une voix consultative. La composition de la CGTF a été en partie renouvelée cette année. Mme Marine Girardin a quitté son poste de secrétaire de la Commission au terme de sa troisième année de contrat. Après la réception de nombreux dossiers de candidature et deux phases de sélection réalisées par les membres de la Commission, elle a été remplacée par Mme Nouchka Barral, étudiante

en Sciences, qui est entrée en fonction au 1er février 2016. Mme Mélanie Battistini, membre assistante, a annoncé son départ au début de l'année 2016. Elle a été remplacée par M. Paulos Asfaha, assistant au GSI, après sa nomination par l'Assemblée de l'Université lors de sa séance du 23 mars 2016. Mme Eliana Laurenti est toujours membre étudiante de la Commission. Mme Sarah Destanne de Bernis a remplacé Mme Vanessa Fernandez au poste de membre étudiante et présidente et est entrée en fonction le 1^{er} septembre 2015. Mme Piera Dell'Ambrogio, adjointe de direction à la division de la formation et des étudiants (DIFE), représente toujours le rectorat, ainsi que M. Mathieu Crettenand, adjoint au Rectorat, son suppléant. M. Adrien Rebucci, membre étudiant, a annoncé son départ en septembre 2016. Il a été remplacé par Mme Anuka Schubert, étudiante en Droit, nommée par l'Assemblée de l'Université lors de sa séance du 30 novembre 2016.

2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires

	Subventions ordinaires				Subventions extraordinaires			
	Nombre	Différence	CHF	Différence	Nombre	Différence	CHF	Différence
2000-2001	15	-	31'414.00	-	14	-	90'102.00	-
2001-2002	21	+ 40 %	33'542.00	+ 7 %	31	+ 121 %	125'127.00	+ 39 %
2002-2003	12	- 43 %	12'046.20	- 64 %	35	+ 13 %	207'599.00	+ 65 %
2003-2004	12	0 %	13'125.25	+ 9 %	28	- 20 %	162'482.20	- 22 %
2004-2005	14	+ 17 %	16'758.00	+ 28 %	32	+ 14 %	220'526.40	+ 36 %
2005-2006	14	+ 0 %	14'854.00	- 11 %	38	+ 16 %	186'562.40	- 15 %
2006-2007	13	- 8 %	23'266.00	+ 57 %	33	- 13 %	165'469.90	- 11 %
2007-2008	14	+ 8 %	29'282.00	+ 25 %	29	- 12 %	134'019,75	- 19 %
2008-2009	25	+ 79%	31'224.00	+ 7%	35	+ 21%	125'173.60	-7%
2009-2010	18	- 38 %	32'514.00	+ 4 %	23	- 34 %	101'306.00	- 19 %
2010-2011	19	+ 6 %	35'610.00	+ 10 %	25	+ 9 %	116'960.21	+ 15 %
2011-2012	14	- 26 %	39'548.00	+ 11 %	23	- 9 %	66'575.00	- 43 %
2012-2013	26	+ 85 %	56'280.00	+ 42 %	46	+ 100 %	164'628.05	+ 147 %
2013-2014	21	- 19 %	48'845.00	- 13%	37	- 20 %	144'838.15	- 12 %
2014-2015	23	+ 10 %	58'641.00	+ 21 %	48	+ 30 %	151'893.60	+ 5 %
2015-2016	21	- 9 %	14 620.00	- 75 %	84	+ 75 %	252 938.00	+ 67 %

Evolution du nombre et des montants des subventions ordinaires et extraordinaires entre 2000 et 2016.

2.1. Subventions ordinaires

Chaque inscription d'un.e étudiant.e à une association reconnue par le rectorat permet à cette dernière de toucher CHF 5.- de subvention ordinaire par membre, en plus d'un montant de base de CHF 300.-. Ces subventions sont destinées aux frais de gestion des associations de l'Université de Genève.

L'analyse des subventions ordinaires d'une année à l'autre offre un bon indicateur du rayonnement des associations au sein de l'Université de Genève. Le nombre d'associations ayant reçu des subventions ordinaires pendant l'exercice 2015-2016 est de 21. Le nombre de ces subventions a donc subi cette année une baisse d'environ 9 %. De plus, le total du montant des subventions ordinaires est de CHF 14'620.- pour cet exercice, ce qui représente une baisse d'environ 74 % par rapport au montant total de l'année comptable précédente. Cette baisse, tant du nombre que du total des montants, résulte principalement du fait que les comptabilités de plusieurs associations étaient encore en attente de correction lors de la fin de cet exercice. Ces dernières sont l'Association des Etudiant.e.s en Science Politiques et Relations Internationales (AESPRI), l'Association des Etudiant.e.s en Histoire de l'Art (AEHA), l'Erasmus Student Network (ESN) et la Conférence Universitaire des Associations d'Etudiantes (CUAE) dont la subvention ordinaire est, de par son statut de faîtière, très élevée (elle était d'environ CHF 27'000 lors de l'exercice 2014-2015). En conséquence, leur subvention ordinaire pour l'année 2015-2016 leur a été versée au courant de l'exercice 2016-2017. Il est donc dès à présent possible de projeter une nette augmentation des subventions ordinaires pour l'année comptable prochaine. La baisse du total des montants s'explique également par la diminution du nombre de membres qui a touché la majorité des associations. Cette dernière peut notamment être le résultat d'une présence moins forte des associations en début d'année. Cependant, il est important de noter que plusieurs associations ont reçu leur première subvention ordinaire, à savoir l'Association Commune du Corps des Collaborateurs et Collaboratrices de l'Enseignement et de la Recherche (ACCORDER), l'Association du Corps Intermédiaire de Lettres (ACIL), l'Association des Etudiant.e.s en Archéologie Préhistorique et Anthropologie (AEAPA) ainsi que l'Association des étudiant.e.s du master en Développement Territorial (GIRAF).

Il est également à mentionner qu'un certain nombre de problèmes peuvent être causés par les changements des personnes chargées de la comptabilité au sein des associations. Certain.e.s étudiant.e.s délégué.e.s par les comités d'association à cette fonction quittent leur poste sans pour autant prendre le temps de s'acquitter de la tâche qui leur a été dévolue. Tickets perdus, comptes postaux ou bancaires inaccessibles pour cause de signatures non valables, journal comptable inexistant sont autant de problèmes auxquels les nouveaux et nouvelles trésoriers d'une association peuvent être confronté.e.s. De plus, il arrive que certaines associations cessent toute activité pendant plusieurs années tout en gardant leur statut, ce qui peut engendrer des difficultés pour le nouveau comité si la dernière comptabilité n'avait pas été rendue et acceptée. La Commission propose alors aux associations, dans les cas les plus extrêmes et sur leur demande expresse et dûment justifiée, une amnistie comptable. L'association y recourant est donc libérée de l'obligation de présenter une comptabilité, mais ne pourra percevoir de subvention ordinaire pour la période comptable amnistiée. Cette année, l'Association des Etudiant.e.s en Sciences

Pharmaceutiques (AESP) et l'Association des Etudiant.e.s en Master du GSI (MSOGSI) ont eu besoin d'invoquer cette procédure extraordinaire, ce qui représente une association de moins qu'à l'exercice précédent.

La diminution du nombre de subventions ordinaires et du montant total de ces dernières n'affecte pas pour autant le dynamisme et la richesse de la vie associative à l'Université de Genève. En effet, cette diminution contraste avec la nette augmentation de subventions extraordinaires accordées durant cet exercice.

2.2. Subventions extraordinaires

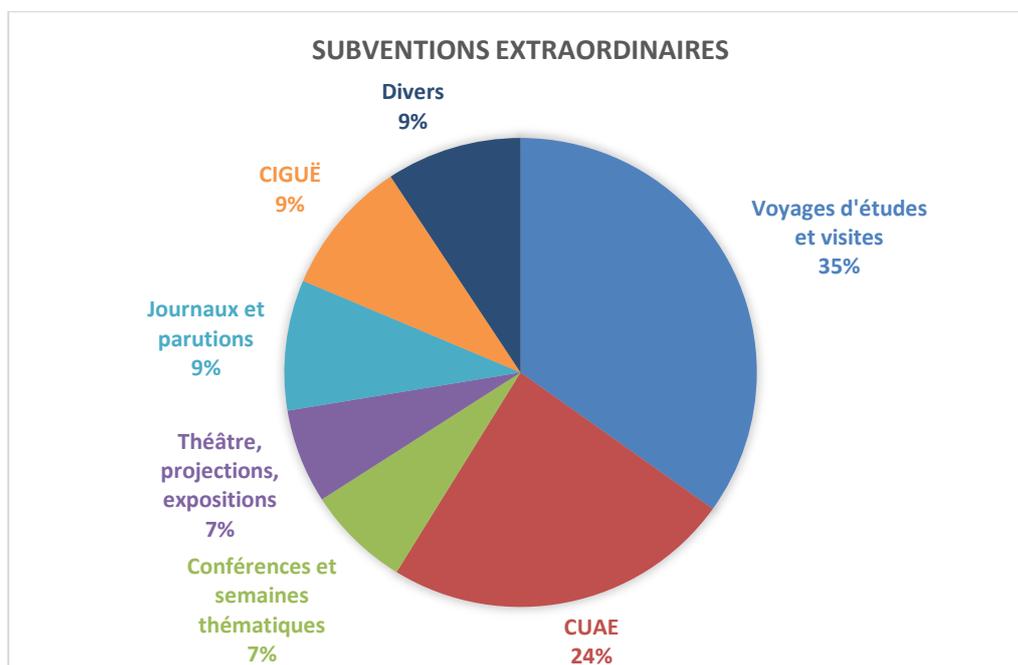
Le nombre de subventions extraordinaires pour l'exercice 2015-2016 est de 84, cela représente une augmentation de 75 % par rapport à l'exercice précédent et le nombre le plus élevé de subventions extraordinaires depuis la création de la Commission. Durant la période 2008-2009, la Commission avait dû faire face à une explosion des projets subventionnés et à une baisse inquiétante de ses fonds. Elle avait alors dû se montrer plus sélective et introduire plusieurs mesures restrictives, avec pour effet direct une forte baisse du nombre des subventions extraordinaires accordées. Depuis cette baisse, le nombre des subventions de ce type était ainsi resté stable. Les effets des restrictions se font encore sentir, jusqu'à l'exercice 2013-2014 qui a fait l'objet d'une diminution du nombre et du montant total de subventions extraordinaires, après le résultat négatif de l'année comptable 2012-2013. L'exercice 2015-2016 constitue la deuxième année consécutive caractérisée par une augmentation des subventions extraordinaires.

Cette augmentation du nombre de subventions extraordinaires pour l'exercice 2015-2016 se retrouve dans les montants octroyés pour ces dernières. Leur somme a ainsi augmenté de 66% par rapport à l'année précédente.

L'augmentation du nombre et du montant total des subventions extraordinaires atteste, au-delà de la présence importante des associations au sein de la vie étudiante, de leur activité pérenne et croissante. Le détail des subventions de ce type donne plus d'explications à cette forte augmentation. De nombreux projets, tels que les cycles de conférences ou les journaux sont réorganisés d'année en année et grandissent avec l'intérêt que leur portent les étudiant.e.s des facultés concernées et de l'université toute entière. De plus, des projets inédits sont mis sur pied par les étudiant.e.s, à l'image de nouveaux tournois sportifs. En effet l'originalité des projets présentés est croissante, visible par l'augmentation de subventions extraordinaires dans la catégorie « divers ».

Cette forte augmentation du nombre et du montant total de subventions extraordinaires est donc en contradiction avec la baisse du montant total de subventions ordinaires. Cette contradiction ne reflète cependant pas l'investissement des étudiant.e.s au sein des comités associatifs dont la motivation est considérable et qui semblent être sensibles à l'intérêt que porte la communauté universitaire à leurs projets. Face aux propositions naissantes, peu de projets disparaissent.

2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires



Aperçu de la répartition des subventions extraordinaires pour 2015-2016.

2.3.1. Conférences et semaines thématiques

Cette année, plusieurs conférences et débats ont encore une fois été financés par la CGTF. L' AESPRI a organisé un Forum thématique, anciennement Forum du militantisme, pour la deuxième année consécutive. Des conférences, débats, projections et expositions autour des objectifs du millénaire se sont succédés trois jours durant le mois d'avril à Uni Mail.

La journée du journalisme soutenue cette année par l'Association des Etudiant.e.s en Sciences (AESCS) a eu lieu à Lausanne en collaboration avec le Collectif des Médias Estudiantins Romands (COMER) composé notamment de plusieurs médias de l'Université de Genève.

L'Association des Étudiant.e.s en Philosophie (PhilEAs) a mis sur pied pour la dixième année consécutive ses cycles de conférences philosophiques. Les cycles de cette édition 2015-2016 ont accueilli une dizaine d'intervenant.e.s autour de sujets très divers tels que la bioéthique, l'empathie ou encore les actes de parole. PhilEAs, en association avec l'Association des Etudiant.e.s en Sciences Economiques (AESE), a également organisé une conférence-débat sur le thème du Revenu de Base Inconditionnel.

Le Geneva International Model United Nation (GIMUN) a organisé une dix-septième édition de sa conférence annuelle qui a pris place au Palais des Nations pendant une semaine. Le but de cette conférence est de sensibiliser les universitaires à la diplomatie et à la politique internationale.

L'association des Jeunes Chercheurs et Chercheuses Médiévistes (JCM) a réuni des doctorant.e.s de diverses universités à travers le monde à l'occasion de sa sixième journée d'études internationales. La journée cette année a porté sur la thématique

« Initiation et dévoilement ».

Le Mouvement des Étudiant.e.s en Géographie (MEG) a organisé deux conférences, l'une sur la question de l'autodétermination du peuple Sahraoui vivant le Sahara occidental, et l'autre sur l'ONG à vocation humanitaire internationale « Voix Libres ». Onze soirées thématiques ont été organisées par l'Association d'Étudiant.e.s Latino Américain.e.s (ALMA) pendant l'année 2015-2016. Chacune de ces soirées a eu pour but de présenter un pays latino-américain à travers une problématique sociale, politique ou climatique.

Il est intéressant de noter que la pérennité de certains de ces projets montre d'une part le travail fourni par les comités pour trouver chaque année de nouvelles idées et s'organiser autour de nouvelles thématiques, et d'autre part l'intérêt fidèle que peuvent porter les étudiant.e.s à ces événements.

2.3.2. Théâtre, projections et expositions

Durant l'année 2015-2016 la CGTF a subventionné divers projets théâtraux. On y trouve l'Association Comédies Musicales de l'Unige (CoMu Unige), qui a organisé sa troisième création intitulée « Popubar », retraçant la vie d'un bar de sa naissance à sa fermeture. L'Association des Étudiant.e.s en Français Moderne (AEFRAM) a organisé un atelier théâtre afin de mettre en scène la pièce « Forêts » de l'auteur Wajdi Mouawad, jouée à quatre reprises.

Diverses projections ont été organisées. L'Association Genevoise des Étudiant.e.s pour le Développement Durable (AGEDD), qui depuis a été renommée Étudiant.e.s pour le Développement Durable (EDD), a projeté plusieurs films sur la thématique de l'environnement. L'Association des Étudiant.e.s Congolais.es de Genève (AECG) a également participé à organiser des projections. L'ALMA a organisé, comme depuis plusieurs années, divers ciné-forums afin de présenter des films touchant à des problématiques latino-américaines. L'Association des Étudiant.e.s en Lettres (AEL) a soutenu plusieurs cycles de projections à savoir le KinoClub, qui cette année a porté sur l'histoire allemande, et le Film Club composé de douze films tout au long de l'année.

Pendant l'année 2015-2016 plusieurs associations ont mis sur pied des expositions. C'est le cas du MEG qui s'est intéressé à la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21/CMP11) ainsi qu'aux camps de réfugiés sahraouis.

2.3.3. Journaux et parutions

Cette année encore, plusieurs parutions ont été soutenues par la CGTF. On retrouve ainsi le journal REEL, publié par l'AEL, et qui a publié son treizième numéro au semestre de printemps 2016. L'AESPRI a comme chaque année reconduit l'édition d'International.Ink qui arrive à son numéro vingt. La revue Fraîcheur Létale, publiée annuellement par l'AEHA a été soutenue par la CGTF pour la quatrième année consécutive. Cette association réalise également des cartes postales sur la base de reproductions photographiques d'œuvres d'art connues permettant de les faire connaître et de visibiliser l'AEHA. Le journal OmniSciences fondé en par l'AESC en 2013-2014 a préparé son troisième numéro. De même, la jeune revue SC.AN présentée par l'Association des Étudiant.e.s en Archéologie Classique (AEAC) a été

publiée pour la troisième fois. Cette revue qui vise à rendre compte du dynamisme des associations qui composent le département des sciences de l'Antiquité est également affiliée à l'Association des Étudiant.e.s de Latin, de Grec et d'Histoire Ancienne (AGLAE), à l'Association des Étudiant.e.s en Histoire des Religions (AEHR) et à l'Association des Étudiant.e.s en Egyptologie (Heka Hou Sia). PhilEAs a publié les numéros huit et neuf de son journal iPhilo. Il semble important de noter que plusieurs de ces journaux pour lesquels un grand travail esthétique et visuel est fourni constituent de très beaux objets. Au-delà de la publication physique et de la communication réalisée par les comités pour diffuser leurs journaux, plusieurs d'entre eux sont archivés sur internet ce qui permet de suivre leur progression au fil des années de publication.

2.3.4. Voyages d'études

Durant les exercices précédents, la Commission avait déjà octroyé de nombreuses subventions extraordinaires destinées à des voyages d'études. Cette tendance reste inchangée : de plus en plus d'associations organisent des excursions permettant à des étudiant.e.s et des assistant.e.s d'élargir le champ de leurs études en visitant différents lieux ou institutions. Un total de 25 voyages a ainsi pu avoir lieu, ce qui représente environ le double du nombre de voyages organisés lors de l'exercice précédent. Au vu du début de l'exercice, on peut avancer que cet intérêt marqué pour les voyages d'études se maintiendra lors du prochain exercice comptable.

Les règles en la matière prévoient une somme maximale de CHF 200.- par étudiant.e ou assistant.e inscrit.e (art. 22 règlement). Les voyages à petit budget sont financés à hauteur des deux tiers des frais, dans la limite des CHF 200.- par étudiant.e imposée par le règlement.

Lors de l'exercice 2015-2016, l'AEHA a organisé un voyage à Barcelone. ESN a quant à lui mis sur pied huit voyages d'études et sorties, à Lucerne, Berne, Zurich, Gruyère, au Tessin et à l'ONU. La majorité des voyages organisés par ESN sont de courts séjours ayant pour but de faire découvrir aux étudiant.e.s arrivant à Genève différentes régions de la Suisse ou de France voisine. L'AESPRI a mis sur pied un séjour à Riga autour des relations russo-lettones. L'Association des Étudiant.e.s en Socioéconomie et Démographie (AS&D) a organisé un voyage à Athènes, l'Association des Etudiant.e.s en Traduction et Interprétation (AETI) à Strasbourg, le MEG à Belfast. L'association JCM a mis sur pied un séjour en Belgique, l'Association des Etudiant.e.s en Théologie (AET) au Rwanda dans le cadre d'une « Winter School ». Deux voyages ont également été organisés par l'Association Européenne des Etudiant.e.s en Droit (ELSA), un à Amsterdam et l'autre à New-York. Enfin l'Association des Etudiant.e.s en Biologie (AEB) a organisé un séjour à Biarritz et l'EAPA en Bretagne pour visiter des sites archéologiques.

L'Association des Etudiant.e.s en Master du GSI (MSOGSI) a organisé un voyage à Istanbul qui devait avoir lieu au cours du printemps 2016. Suite aux événements en Turquie, l'association a décidé d'annuler le voyage, tant pour des raisons de sécurité que pour des motifs éthiques. L'association a demandé à toucher une partie de la subvention afin de rembourser les frais déjà engagés par les étudiant.e.s. Au vue de la situation, la Commission a accepté cette demande, calculant le montant de la subvention après réception d'une comptabilité du projet. Dès ce

moment, la CGTF rappelle aux associations qu'il est préférable de prendre des assurances annulations pour les voyages d'études, frais qui sont pris en charge par la Commission.

2.3.5. Ciguë

La CGTF aide traditionnellement la Coopérative de logement pour personnes en formation (Ciguë), sous la forme d'une somme correspondant à une partie de ses salaires. La Commission participe ainsi depuis de très nombreuses années à l'aide au logement étudiant. Comme les années précédentes, le montant de la subvention en question se monte à CHF 23'640.-.

2.3.6. Conférence Universitaire des Associations d'Étudiant.e.s (CUAE)

La CGTF a subventionné cette année encore l'impression d'une plaquette d'information destinée à faire connaître les activités de la CUAE et à faciliter l'inscription des étudiant.e.s aux associations de l'Université de Genève. Cette plaquette permet notamment à ces dernières d'obtenir des subventions ordinaires de la part de la Commission.

Pour la huitième année consécutive, *l'Agenda-Guide de l'étudiante* a été subventionné par la CGTF. La maquette de l'agenda ainsi que la page de garde qui avait été renforcée lors de l'édition précédente sont restées les mêmes. Offrant des informations complètes sur les différents services de l'Université, le guide accompagnant l'agenda permet un apprentissage à tout.e étudiant.e des rouages de l'Université. Son intérêt pour le monde associatif genevois universitaire offre un tremplin permettant à terme l'investissement des étudiant.e.s dans ces structures. En ce sens, la CGTF, dont le but est également de garantir le dynamisme du monde associatif de l'Université, estime toujours indispensable d'offrir son soutien financier et institutionnel à ce projet. Il est également important de noter que les informations disponibles dans l'agenda-guide sont mises à jour et retravaillées chaque année.

A l'image de l'ensemble des associations, la faîtière mène à bien un nombre croissant de projets. Cette année, la CUAE a organisé six événements ainsi que deux voyages d'études en plus de la publication du journal *Regard Critique* qui en arrive au numéro 49. Elle a mis sur pied avec le Collectif d'Etudiant.e.s en Lutte contre les Violences Sexistes et le harcèlement sexuel (CELVS) une journée de colloque interdisciplinaire autour du harcèlement sexuel à l'université. Elle a également organisé une table ronde autour du thème de la santé chez les migrant.e.s et deux conférences, l'une sur la Tricontinentale et l'autre centrée sur la thématique de la solidarité internationale. Un colloque interdisciplinaire avec des « universitaires pour la paix » venu.e.s de Turquie a permis la création d'un espace d'échange et de discussion. La CUAE a organisé un séjour au Pays Basque à l'occasion d'un forum sur l'éducation ainsi qu'un séjour à Barcelone dans le but de rencontrer des organisations étudiantes venues de toute l'Europe.

La faîtière a de plus soutenu des projets d'associations non encore reconnues par le

rectorat, à savoir un voyage d'études au Canada organisé par l'association GIRAF et une conférence sur les luttes d'émancipation en Anatolie organisée par l'Association du Monde Arabe de l'Université de Genève (AMAGE).

Enfin, la CUAE a cette année adhéré à l'Union des Etudiant.e.s de Suisse (UNES), adhésion qui a été votée lors de l'Assemblée générale du printemps 2016.

2.3.7 Divers

Lors de cette année 2015-2016, comme lors des années précédentes, la CGTF a apporté son soutien à l'association UniAccueil (AUA), afin de permettre l'organisation de la cinquième édition des Welcome Days. Cependant, la demande de subvention ayant été transmise plus tard qu'à l'habitude, la subvention des cinquième Welcome Days figurera à l'exercice prochain.

Les projets divers témoignent des initiatives associatives inédites. C'est le cas par exemple des visites de chantiers archéologiques organisées par l'AEAPA. La visite d'une fouille au Grand-Saconnex a notamment permis aux étudiant.e.s non archéologues de se familiariser avec cette discipline. L'association EtuSport a, pour la première fois, organisé un tournoi de basketball dans le hall d'Unimail visant à faire se rencontrer les étudiant.e.s des différentes facultés. Pour ce type d'évènements sportifs la CGTF a conseillé le recours au sponsoring qui pourrait permettre de financer les frais que la Commission ne peut prendre en charge. Cette année encore, la CGTF a soutenu l'ALMA dans l'organisation des cinquièmes journées « Opération séduction ». Pendant plusieurs jours, des stands de différents pays latino-américains, des associations, des danses ou encore des projections ont eu lieu au sein d'Unimail. L'AECG, association qui avait été inactive pendant plusieurs années, a organisé un événement permettant de visibiliser à nouveau l'association et de présenter les projets des différents membres.

Lors de l'exercice 2015-2016, l'association Trouble Obsessionnel Politique (TOPO), qui est un média étudiant de Science politique, a fait part d'une demande particulière à la CGTF, à savoir l'achat de matériel audiovisuel pour TOPO-TV. En effet, TOPO-TV travaille à visibiliser les événements estudiantins ou se tenant au sein de l'Université de Genève. L'association réalise de petites vidéos sur des sujets variés tels que la politique universitaire, le monde académique ou encore les projets associatifs. TOPO-TV joint à sa demande un contrat passé avec l'Institut de Recherches Sociologiques de l'université stipulant que ce dernier est le propriétaire du matériel et qu'il le prête à l'association à l'issue de la signature d'une convention à renouveler chaque année. La Commission ne finançant pas de matériel pérenne, elle a accepté exceptionnellement cette demande à la vue du contrat passé entre l'association TOPO-TV et l'Institut de Recherches Sociologiques. La Commission a ainsi insisté sur l'importance que le matériel revienne à la communauté universitaire une fois le groupe de travail dissout.

L'association Fréquence Banane, dont l'antenne genevoise est créée en 2009, est la radio des campus universitaires. Lors de l'exercice 2015-2016, cette association a déposé plusieurs demandes de subvention pour assurer la bonne marche de la radio. Ainsi la CGTF a soutenu Fréquence Banane pour l'installation d'une connexion internet permettant la bonne diffusion des émissions de radio et pour les droits de

diffusion sur le DAB+ afin que la radio puisse être accessible depuis une majorité de postes en Suisse romande. L'antenne genevoise de Fréquence Banane a également organisé une campagne de communication afin de se faire davantage connaître.

Au semestre de printemps 2016, la CGTF a reçu une demande de subvention de l'ELSA pour la participation au Jessup Moot Court, compétition de droit international public. Ce projet n'entre pas dans les projets classiques présentés à la Commission, mais celle-ci a souhaité soutenir ce projet intéressant. En effet, l'article 25 du règlement stipule que lorsque les réserves dépassent CHF 100'000.-, l'excédent peut être utilisé pour d'autres projets soutenus par les associations reconnues ou enregistrées. De plus, la Commission espère, à travers cette subvention, inciter la Faculté de Droit à encourager et financer les projets de ce genre.

2.3.8 Subventions refusées

Durant cette année, deux projets ont été refusés par la CGTF, selon les critères de recevabilité des subventions extraordinaires du règlement de la CGTF (articles 13 à 26 règlement). Ainsi, la Commission a refusé une demande de subvention pour un séjour à la montagne organisé par l'AESPRI. D'après l'article 12 du règlement, les projets présentés à la Commission doivent avoir un rapport avec la vie universitaire. Or, pour la Commission, ce projet ne comportait pas assez de lien avec la vie universitaire ni d'activités culturelles ou en relation avec les cursus universitaires des participant.e.s. La Commission a souhaité insister auprès des associations sur le fait que les voyages d'études doivent comporter un programme riche en activités culturelles et/ou ayant un rapport avec les études suivies.

La deuxième demande refusée par la Commission lors de cet exercice concerne une garantie de déficit sollicitée par l'association TOPO pour l'organisation d'une soirée. En accord avec son règlement (art. 23), la CGTF ne peut financer des fêtes ni assurer une garantie de déficit pour les dépenses ayant trait aux boissons ou à la nourriture. Le budget prévu pour cette fête ne concernant que ces deux types de dépenses, la CGTF n'a pu entrer en matière.

2.3.9. Remboursements

Toute association n'utilisant pas l'intégralité de la subvention accordée par la CGTF doit, selon le règlement de la Commission, retourner ce solde dans un délai fixé par la convention liant les deux parties. Cette année, les différentes associations ont remboursé CHF 12'4170.50. Ce montant représente une hausse d'environ 90 % par rapport à l'exercice précédent mais pour un nombre diminué de remboursements. Cette différence dans le montant total des remboursements résulte principalement de l'annulation d'un voyage organisé par l'AESPRI à hauteur de la moitié environ de ce montant total. Outre l'annulation de ce voyage, les retours les plus conséquents concernent d'importants projets réunissant plusieurs associations et pour lesquels ces dernières prévoient parfois de grandes marges de manœuvre. De plus, la majorité des retours concernant des projets de voyages d'études sont dus à l'annulation de la part de participant.e.s, chose que les associations ne peuvent pas prévoir.

3. Secrétariat permanent de la CGTF

La CGTF considère comme primordial de conserver le poste de secrétaire à l'usage d'un.e étudiant.e. Son faible taux horaire (40%) et son rapport direct avec les structures et les acteurs et actrices de la vie universitaire font de ce travail un emploi recherché et apprécié par les étudiant.e.s. Les dépenses liées aux salaires du secrétariat et de la présidence s'élèvent pour l'exercice 2015-2016 à CHF 41'633.40.

4. Locaux des Associations

La Commission partage ses locaux avec la CUAE et l'Association des Étudiant.e.s pour un Espace Autogéré (AEEA). L'emplacement de la Commission, dans le bâtiment Uni Mail et proche d'autres bâtiments universitaires, est tout à fait idéal.

Les décisions concernant la gestion des locaux des associations se prennent sur un mode collégial, en partenariat avec les autres associations résidentes. Ce mode de fonctionnement de la gestion contente tout le monde et permet une véritable coopération et une excellente communication entre ces trois organes. En ce qui concerne l'entretien de ces locaux, l'Université est chargée de nettoyer les locaux communs des associations ainsi que les sanitaires. En revanche, l'entretien du bureau de la Commission est à sa charge, excepté deux grands nettoyages par année effectués par l'Université.

Les dépenses engendrées par la gestion des locaux des associations se sont élevées, pour l'exercice comptable 2015-2016, à CHF 13'656.38. Cette année, l'ensemble des charges a été moins élevé ce qui entraîne un montant total en diminution de 40% par rapport à l'exercice précédent.

Soulignons finalement que les associations d'étudiant.e.s ne disposant pas, pour la plupart, de bureau à l'Université sont de grandes utilisatrices des locaux, qui se révèlent alors indispensables à leur bon fonctionnement. Pendant l'année 2014-2015, le manque d'espace, et notamment d'espaces de stockage, a été évoqué par plusieurs associations affectées dans leur organisation et leur fonctionnement par ce problème. Cette année, un groupe de travail « espaces » constitué d'étudiant.e.s et de représentant.e.s du rectorat s'est donc formé. Ce groupe a notamment rédigé une pétition qui récolté plus de 1500 signatures en une semaine. Cependant, il a cessé son activité au bout d'une année de travail suite au manque de solutions. De nombreuses associations sont donc toujours en manque d'espaces pour mener à bien leurs activités.

5. Prestations offertes aux Associations

La Commission constate cette année encore que de plus en plus d'associations prennent contact avec son secrétariat avant de présenter leurs dossiers de projets. La qualité générale des projets soumis aux membres de la Commission s'en trouve ainsi améliorée.

Le secrétariat offre un suivi des dossiers aux associations qui déposent une demande de subvention. Ce suivi consiste en des conseils généraux pour l'élaboration des demandes, ainsi qu'en des conseils comptables pour la reddition des comptes des associations. Ce travail est primordial et doit être reconduit chaque année auprès des associations, dont les comités changent annuellement. Souvent, les documents remis au secrétariat sont incorrects ou incomplets, et doivent être corrigés et complétés par les trésorier/ère.s des associations. Ceux/celles-ci bénéficient alors de conseils concernant la tenue d'une comptabilité associative.

En parallèle, la secrétaire essaye de rencontrer individuellement les actuelles personnes en charge de la trésorerie, afin de faire un point sur leur connaissance comptable et de fournir la formation nécessaire à la reddition des comptabilités ordinaires et extraordinaires.

Le secrétariat offre également tout type de renseignements sur l'organisation des associations et sur le fonctionnement de la Commission. Cette dernière insiste donc souvent auprès des associations et de leurs membres pour que ces derniers prennent l'habitude de contacter le secrétariat en cas de questions.

6. Organisation des réserves et appel à projet

Le rapport d'activité de l'exercice 2014-2015 annonce CHF 259'995.21 de réserves. Au cours de l'année 2015-2016, la Commission a donc ouvert une discussion autour de la gestion de ces dernières. Elle a décidé de les répartir suivant trois catégories. La première concerne la réserve souhaitée pour les subventions extraordinaires destinées aux projets des associations (CHF 80'000.-). La deuxième constitue une réserve pour les projets étudiants particuliers adressés au rectorat (CHF 60'000.-). La troisième une réserve pour l'appel à projet (CHF 120'000.-).

Pendant le semestre de printemps 2016, suite aux décisions évoquées précédemment et en accord avec les articles 25 et 26 du règlement, la Commission a décidé de lancer un appel à projet. Elle s'est donc réunie en avril 2016 lors d'une séance extraordinaire pour réfléchir à la thématique et construire une première ébauche du projet. Le thème choisi par la Commission est « Eclairage sur l'invisible », il s'agit alors de « (re)donner de la place dans l'espace public à des thématiques, des activités, des personnes oubliées ou invisibilisées ».

Cet appel est adressé aux associations enregistrées ou reconnues par le rectorat. Il est aussi possible pour des groupes d'étudiant.e.s ou d'assistant.e.s organisés ou non en association de participer, à condition d'obtenir le soutien d'une

association reconnue ou enregistrée, qui déposera pour eux la demande de subvention et se portera garante vis-à-vis de la Commission. Dans le cadre de cet appel, la Commission souhaite encourager les projets d'une certaine envergure. Le but est de promouvoir et financer des projets stimulant la réflexion, alimentant les idées autour de thématiques pertinentes et actuelles.

Les projets peuvent être de deux types : certains ancrés à Genève, et d'autres s'inscrivant plus dans une démarche de solidarité internationale.

L'appel à projet est finalisé en juin 2016 et envoyé à l'ensemble des associations et des étudiant.e.s. Les phases de sélection ayant eu lieu pendant l'année 2016-2017, les résultats seront donc présentés dans le rapport d'activités de l'exercice prochain.

7. Evolution des comptes

Exercice	Réserves	Résultat	Dépendé	Salaires	Subventions	Autres
2000-2001	358'585.30	63'197.70	226'302.85	97'213.00	121'516.85	7'573.00
2001-2002	308'807.00	-49'777.20	322'967.20	129'705.85	159'345.00	33'916.35
2002-2003	220'942.95	-88'204.05	398'934.05	127'046.95	197'672.70	74'214.40
2003-2004	190'323.00	-36'610.35	323'701.40	128'212.25	165'114.95	30'374.20
2004-2005	119'506.95	-70'829.27	296'783.97	56'565.80	225'050.65	15'167.52
2005-2006	104'474.57	-14'668.26	218'652.85	38'029.30	163'280.35	17'343.30
2006-2007	87'262.50	-17'212.07	217'084.28	36'092.20	168'905.10	12'086.98
2007-2008	85'288.84	-1'973.66	190'378.66	33'826.60	142'773.91	13'778.15
2008-2009	87'958.71	2'669.87	192'854.13	38'432.40	144'389.87	10'031.86
2009-2010	96'918.12	8'959.41	184'072.59	39'373.55	133'820.02	10'879.02
2010-2011	132'762.31	35'844.19	191'095.81	37'451.30	137'573.93	16'070.58
2011-2012	221'784.45	89'022.14	141'046.86	38'377.60	95'305.00	7'364.26
2012-2013	175'266.78	-46'517.67	259'065.67	41'416.40	206'784.31	10'864.96
2013-2014	178'389.20	3'122.42	222'364.08	39'693.30	177'217.12	5'453.66
2014-2015	259'995.21	81'606.01	266'552.99	39'972.65	204'116.36	22'463.98
2015-2016	246'147.93	-13'857.28	311'292.28	41'633.40	256'002.50	13'656.38
Exercice	Réserves	Résultat	Dépendé	Salaires	Subventions	Autres

Suivi des réserves et dépenses sur les exercices de 2000 à 2016.

Le tableau ci-dessus présente l'état financier général de la Commission à l'issue de son exercice, en reprenant dans les grandes lignes les éléments déjà abordés précédemment dans ce rapport.

Lors de l'exercice comptable 2009-2010, la Commission avait dû prendre certaines mesures pour faire face au risque que ses comptes soient déficitaires. Ces mesures avaient eu des effets plus forts qu'escomptés, effets qui se sont ressentis jusqu'à l'exercice 2012-2013. L'augmentation des subventions (en nombre comme en

montant total) de l'exercice actuel, et ce pour la deuxième année consécutive, montre la motivation continue et parfois grandissante des étudiant.e.s qui organisent des projets au sein de leur association. A l'issu de cet exercice le résultat est négatif, ce qui n'avait pas été le cas depuis l'année 2012-2013.

On remarque une baisse (-15%) des produits rapport à l'exercice précédent. En effet, lors de l'année 2014-2015, le fonds de la CGTF avait touché rétroactivement l'augmentation de la somme perçue sur les taxes fixes, qui est passé de CHF 7.- à CHF 9.50. La baisse des produits de l'activité comptable 2015-2016 est donc à relativiser, dans la mesure où le budget de l'année 2014-2015 était inhabituellement élevé.

Pour finir, les réserves restent, elles, très élevées. Toutefois, les décisions liées à l'appel à projet rentrant dans le cadre de l'exercice 2016-2017, il est dès à présent possible de prévoir une baisse notable des réserves pour les années à venir.

8. Conclusion

Le présent rapport montre l'importance des prestations offertes par la CGTF envers la vie associative de l'Université de Genève. Les moyens de la Commission lui permettent de jouer pleinement son rôle de soutien tant financier qu'informatif envers les associations et de répondre adéquatement à la variété et au dynamisme de la vie associative de l'Université.

L'augmentation des subventions extraordinaires, tant en nombre qu'en montant total, atteste de l'investissement toujours plus grand des étudiant.e.s dans des projets de différents types. Ainsi la diversité des projets se multiplie. Cette augmentation montre également l'importance d'une commission comme la CGTF dans le suivi des projets associatifs et le conseil aux étudiant.e.s des comités. La Commission constitue un lien précieux entre les associations et d'autres organes administratifs tels que la comptabilité centrale, et permet d'acquérir un regard d'ensemble sur la vie associative de l'Université de Genève.